



« INFO RRFS » est un journal électronique disponible sur le site [www.rrfs.ftq.gc.ca](http://www.rrfs.ftq.gc.ca). Vous pouvez aussi vous y abonner en envoyant un courriel à [rrfs@ftq.gc.ca](mailto:rrfs@ftq.gc.ca). Indiquez « abonnement » à l'objet de votre courriel.

### **Le RRFS-FTQ est sur Facebook et sur YouTube**

Visitez notre page Facebook, devenez ami avec le RRFS-FTQ et soyez informé régulièrement des nouvelles concernant votre régime de retraite. Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/rrfsftq>. Vous pouvez également visionner une vidéo présentant le fonctionnement du RRFS-FTQ sur notre chaîne YouTube à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/user/rrfsftq>. Nous avons également rafraîchi notre page web et ajouté une nouvelle section portant sur les statistiques du RRFS-FTQ.

### **Deux participants changent d'employeur mais demeurent participants au RRFS-FTQ**

Si vous quittez votre emploi et êtes embauché, moins de 24 mois plus tard, par un autre employeur dont les employés sont eux aussi participants au RRFS-FTQ, vous ne subirez aucune fin de participation au régime. Vous continuerez d'accumuler du service dans le RRFS-FTQ, au taux de votre nouvel emploi. Cela constitue un avantage particulièrement intéressant. Déjà deux participants ont obtenu ce privilège, soit un ayant changé de municipalité et un autre ayant changé d'entreprise manufacturière.

### **Des réponses à vos questions**

#### **À quel moment les informations sur le site SaiAdNet sont-elles mises à jour ?**

Vos informations de participation au RRFS-FTQ sur le site SaiAdNet sont mises à jour une fois par année, soit au moment de l'envoi des relevés annuels de participation au régime. Cependant, vos coordonnées et votre désignation de bénéficiaire sont mises à jour aussitôt que nous en sommes informés. **N'oubliez pas de nous faire part de votre changement d'adresse si vous déménagez.**

#### **Je prends ma retraite, est-ce que je peux racheter du service passé ?**

Oui. Vous pouvez augmenter votre rente du RRFS-FTQ si vous avez du service passé rachetable. Vous pourrez racheter votre service passé au moment de votre retraite. Le service passé que vous pouvez racheter est la somme de toutes les années durant lesquelles vous avez travaillé pour votre employeur alors que vous n'étiez pas un participant au RRFS-FTQ et pour lesquelles vous ne recevrez pas une rente provenant d'un régime de retraite antérieur de votre employeur. Vous pourrez racheter une partie ou toutes ces années au taux de rente en vigueur au moment de votre retraite. Vous obtiendrez ainsi un montant de rente annuelle. Pour connaître le coût d'un tel rachat, consultez

la Brochure du participant qui est disponible sur notre page web. La rente ainsi rachetée vous sera versée pour le reste de votre vie avec la même possibilité d'indexation aux mêmes conditions que votre rente régulière. Vous pouvez notamment utiliser vos REER, incluant celui du Fonds de solidarité FTQ, sans impact fiscal, pour racheter votre service passé. Le RRFS-FTQ et le Fonds de solidarité FTQ c'est une combinaison gagnante !

**Nous vous remercions pour vos questions qui nous permettent d'informer tous les participants au RRFS-FTQ**

**Des changements au comité de retraite**

Lors de sa réunion du 28 mai dernier, le Bureau de la FTQ a procédé à la nomination de Marie-Josée Naud comme membre avec droit de vote du comité de retraite qui administre le RRFS-FTQ. Marie-Josée est conseillère à la formation à la FTQ et elle a développé une très bonne expertise en matière de régime de retraite. De plus, le Bureau a également nommé Jean-François Grenon comme membre avec droit de vote. Jean-François est membre de la section locale 501 des TUAC et il siégeait depuis plus d'un an sur le comité comme membre non votant.

**Au 30 avril 2012, le RRFS-FTQ est capitalisé à 193,3 % et solvable à 102,3 %**

Comme tous les régimes de retraite à prestations déterminées (PD), le RRFS-FTQ est affecté par la chute des taux d'intérêt servant à évaluer la solvabilité. Le taux de solvabilité est demeuré au-dessus de la barre des 100 %, soit à 102,3 % au 30 avril 2012, en hausse de 1 % par rapport au mois précédent. Contrairement à la quasi-totalité des autres régimes PD, le RRFS-FTQ demeure en bonne situation financière. Selon la Régie des rentes du Québec, le degré de solvabilité médian des régimes de retraite PD devrait se situer autour de 74 % en date du 31 décembre 2011 comparativement à 80 % au 31 décembre 2010. Ceci illustre bien l'impact important de la chute des taux d'intérêt sur l'ensemble des régimes de retraite.

Par contre, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la sécurité des rentes acquises par les participants du RRFS-FTQ puisque le régime, au 30 avril 2012, est capitalisé à 193,3 % sans tenir compte de l'indexation future des rentes et à 105,2 % si on tient compte de l'indexation future des rentes. Cela signifie qu'il y avait dans la caisse du régime 1,93 \$ pour chaque dollar nécessaire pour payer les rentes promises par le régime. Et si l'on tient compte de l'indexation future des rentes, il y avait à ce moment 1,05 \$ pour chaque dollar nécessaire pour payer non seulement les rentes acquises au 30 avril 2012, mais également pour les indexer à partir de cette date et pour toute la vie des participants. En conclusion, le régime est amplement capitalisé pour garantir les rentes promises. Vous pouvez consulter le graphique des ratios actuariels sur notre page web en plus d'y lire la nouvelle les concernant.

**Comité de retraite du RRFS- FTQ**

565, boul. Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3  
Téléphone : 514-858-4401  
Télécopie : 514-383-8001  
Courriel : [rrfs@ftq.qc.ca](mailto:rrfs@ftq.qc.ca)  
Site web: <http://rrfs.ftq.qc.ca/>

**Le RRFS-FTQ c'est :**  
**(au 30 avril 2012)**

- **2 644 participants, dont 13 retraités**
- **65 groupes (42 employeurs)**
- **13,4 millions \$ en caisse**